

# Estivage et BVD

## Règles pour les troupeaux sous mesures de lutte

La saison d'alpage est une période très sensible pour la transmission de la maladie



### Règles de base :

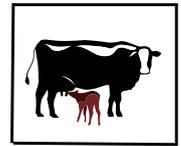
- Les exploitations sous mesures de lutte BVD doivent demander une **autorisation au SAAV** pour monter à l'alpage

- Respectez les mesures d'hygiène

Lavez et désinfectez vos mains et vos bottes régulièrement ainsi que les ustensiles et véhicules de transport.



Evitez les vêlages à l'alpage. Si inévitable, séparation stricte de la mère et de son veau du reste du troupeau jusqu'au résultat négatif.



- Pas de taureau de monte naturelle sur l'alpage pour les exploitations sous mesures de lutte

- Annoncez les avortements ainsi que les signes suspects de maladie au vétérinaire



- Annoncez les naissances au vétérinaire pour prélèvement (<5 jours) et à la BDTA (agate)

- Evitez les contacts avec d'autres troupeaux

Installation de doubles clôtures ou pâturage en alternance

Pas de partage d'abreuvoirs